

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°037/2020

Objet : Arrêté de police de circulation pour réparation du réseau TELECOM

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de réparation de réseau TELECOM demandés par la société AVTP qui auront lieu à partir du 21 septembre 2020 au lieu-dit Monplaisir, pendant 21 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit Monplaisir à partir du 21 septembre 2020 pendant 21 jours.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier et la circulation sera alternée manuellement par panneaux pendant 2 jours durant la période. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 11 septembre 2020

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

